



Le P'tit Pirin de Vouillé-les-Marais

10 ans et le 100ème !

OCTOBRE 2011

Le Mot du Maire

Oui ! Vous avez entre les mains le 100ème numéro de votre P'TIT PIRIN : c'était en octobre 2001 !

(10 par an : 1 seul pour juillet-août et pas de parution en janvier en raison du gros bulletin annuel « LA GOULE DOS PIRINS » qui paraît en décembre)

Certains se souviennent certainement de l'adjointe qui a été à l'origine de cette lettre mensuelle d'information : Mme BOUYER Annick qui est maintenant partie sous d'autres cieus. Son objectif était de vous tenir informé des actions engagées, au fur et à mesure qu'elles se réalisent avec un style volontairement succinct pour que cette « feuille de chou » reste un recto verso.

Je crois que nous sommes restés dans cet esprit et que ce support d'information est très apprécié de chacune et chacun d'entre vous. En tout cas, il vous permet de connaître les décisions prises par le Conseil Municipal par la voie officielle et non par des « on-dit ».

Doit-on le faire évoluer ?

Estimez-vous qu'il est bien tel qu'il est ?

Faites nous part de vos suggestions ! Merci

Jacky MOTHAIIS

INFOS UTILES

Mairie

Tous les matins
9 h - 12 h 30

Fermé le mercredi

Samedi matin 9 h - 12 h

Fermé le 1er samedi du mois

Tél. 02 51 52 55 04

Fax 02 51 52 51 27

Adresse mail :

Mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr

Site internet :

www.vouille-les-marais.com

Bibliothèque :

Les mercredis de 17 h à 19 h

Les samedis de 10 h à 12 h

Adresse mail :

paradisdeslivres@orange.fr

Tél. 02 51 51 53 78

A.D.M.R.

Centre de Soins

Tél. 02 51 56 71 38

Aides ménagères et travailleuses familiales

Tél. 02 51 56 79 77

ASSISTANTE SOCIALE DE VOUILLÉ

Mme FONTENIT

Permanence Mairie

de Chaillé les Marais

le vendredi matin
sur rendez-vous

Tél : 02.51.56.02.31

PERMANENCE MEDICALE

Tél : 02.51.44.55.66

Alors ! Il y a 10 ans, de quoi avons-nous parlé dans ce N°1 :

- de l'aménagement de la rue 8 mai en centre-bourg
- de la rénovation du local, 12, rue du 8 Mai ; il a été revendu ensuite à un privé
- de la réalisation d'un columbarium dans le cimetière
- de la mise en place de l'ARTT (35 heures par semaine) pour le personnel communal
- de la création d'un lotissement, rue des Aigrettes
- de la création d'un Vendéopôle à Fontenay le Comte
- des séances du cinéma itinérant « Ballad' Image » à l'initiative de l'Association Familles Rurales avec « le fabuleux destin d'Amélie Poulain » le 19 octobre 2001 et « Shrek » le 16 novembre
- de la rentrée de l'école du Marais des Cygnes, le 29 août 2001 avec 50 élèves (rentrée 2011/2012 : 92 élèves !)

La population est passée de 529 à 682 habitants (officiellement en 2010) mais je crois que nous avons passé la barre des 700 vouillezaises et vouillezais soit plus de 30 %. C'est une augmentation importante mais nécessaire si nous voulons garder nos 4 classes.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011

PROGRAMME DEPARTEMENTAL RENOVATION ET AMELIORATION DE L'HABITAT : un nouveau Contrat Local d'Engagement vient d'être signé entre le Conseil Général, l'Etat et l'ANAH. Une aide supplémentaire sous forme de prime appelée « Habiter Mieux » pourra être accordée aux Vendéens qui répondent aux critères de ressources et qui engagent des travaux permettant un gain de performance énergétique d'au moins 25 %. La prime se décompose comme suit : prime de base 1100 E ; aide du Conseil Général de 250 E ; une aide équivalente de 250 E de la commune d'implantation du logement ; une majoration de 500 E de la prime « Habiter Mieux ». Le Conseil Municipal accepte de s'engager dans ce programme dans la limite de 3 dossiers par an.

TARIF GARDERIE : pour l'année 2011/2012, le Conseil Municipal décide d'appliquer 0.85 E la 1/2 heure et 1.35 E /heure. Les horaires sont maintenus de 7 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 19 h.

ACHAT DE MATERIEL POUR L'ECOLE : le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'une machine à laver le linge, de tables et chaises. La peinture de l'entrée de l'école est prévue pour les vacances de la Toussaint.

Projet : demander des devis pour changer le photocopieur de l'école et le remplacer par un nouvel appareil qui peut effectuer aussi la couleur et être relié aux différents ordinateurs pour réduire le coût (les petites imprimantes ne sont pas économiques en encre).

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE : le Conseil Municipal donne son accord pour lancer un appel d'offre afin de rechercher un bureau d'étude auquel pourra être confié le projet de réhabilitation et de réaménagement des locaux scolaires.

PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (P.C.S.) : dans le cadre de la Loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 concernant la modernisation de la sécurité civile et notamment la responsabilité des maires en terme d'information, de protection et de sauvegarde de la population, Mr le Maire informe le Conseil Municipal de son intention d'élaborer un P.C.S.

.../...

PROCHAINE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 10 OCTOBRE 2011
à 20 H 30

Une chargée de mission de l'Amicale des Maires de Vendée est à la disposition des élus pour les accompagner dans cette démarche. Mr le Maire propose d'adhérer à ce service sachant que la mission fera l'objet d'une convention. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mr le Maire à signer la convention avec l'Association des Maires de Vendée afin d'adhérer à la cellule d'appui PCS : coût 400 Euros HT

ACHAT D'UNE PARTIE DE PARCELLE DE TERRE AFIN DE RELIER LES RUES M.ANGIBAUD ET P.VIGOT :

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de prendre contact avec la propriétaire de la parcelle ZC 17 afin de lui proposer l'achat d'une surface d'environ 253 m² sur 4140 m². Cette parcelle servirait à créer la liaison entre les rues Maixent Angibaud et Pierre Vigot (soit une largeur de 11 ml sur une longueur de 23 ml). Les frais de bornage seront pris en charge par la commune et la surface sera à parfaire avec le Cabinet de géomètres SIAUDEAU/BOURGOIN.

MARAIS COMMUNAL : le Conseil Municipal étudie la possibilité de mettre un grillage à moutons.

COLLECTION JAMES CHEVREAU : le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'accepter sa collection de cartes postales. Mme CHEVREAU Anne-Marie proposerait également une partie de la collection « coiffes, fer à repasser, outils... D'ores et déjà, nous remercions Mme CHEVREAU.

Il faudrait trouver un lieu pour les exposer qui pourrait s'appeler « Musée James Chevreau ». Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe et est invité à faire des propositions lors d'une prochaine réunion.

Les objets, patiemment amassés par James CHEVREAU tout au long de sa vie, constituent une collection qui doit faire partie du patrimoine et de la mémoire, non seulement de Vouillé-les-Marais mais aussi du Sud-Vendée.

CONTOURNEMENT DE VOUILLE LES MARAIS

Les découvertes archéologiques ont eu pour conséquence la suspension des travaux...

D'ici la fin 2011, les travaux devraient débiter sur les deux ronds points :

Route du Sableau D25a et Route de la Taillée D25

Par ailleurs, les archéologues vont poursuivre leurs recherches sur le haut de la plaine.

Nous reparlerons de ce dossier dans le bulletin de décembre.

BELOTE CATM

**Le mercredi 19 Octobre 2011
à la salle des fêtes
à partir de 13 heures**

1er prix : 2 jambons arriere
2ème prix : 2 jambons avant
3ème prix : 2 langues de bœuf
1 lot pour tous

Entrée : 7 Euros
Bourriche—buvette—gaufres

BIENTÔT 16 ANS

PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? Tous les français, garçons et filles

Où ? A la mairie de votre domicile

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation qui vous sera délivrée est obligatoire pour tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Contacts et renseignements :

www.defense.gouv.fr/jdc

CSN Angers : 02.44.01.20.50 ou 60

COUPE DE BOIS

Les personnes intéressées pour faire du bois voudront bien se faire connaître à la mairie

REUNION PUBLIQUE

LUNDI 24 OCTOBRE 2011 à 19 H

à la salle des fêtes

Mise en place d'un AGENDA 21

(mise à jour du P.V.I.C. Plan de Valorisation de l'Identité Communale)

Les divers projets de la commune

OUVERTURE D'UN COMMERCE

Etes vous intéressés par l'ouverture d'une boucherie charcuterie, une fois par semaine le jeudi à partir du 1er décembre 2011 :

/___/ OUI

/___/ NON

Si non, quel autre jour vous intéresserait : _____

Merci de bien vouloir rapporter ce coupon en mairie.